

Dominique PERBEN

*Ancien Ministre
Député du Rhône*

Monsieur Nicolas ITERSHEIM
Président
La Ville à vélo
Pignon sur rue
10 rue Saint Polycarpe
69001 LYON

Lyon, le 5 mai 2008

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier du 7 décembre dernier, je tiens à vous faire part de la réponse de Madame Cécile PETIT, Déléguée interministérielle à la sécurité routière, concernant le port du casque obligatoire pour les cyclistes.

Le Comité interministériel à la sécurité routière a examiné la question du port du casque à vélo lors de sa réunion du 13 février 2008. Il a décidé de renforcer la communication sur l'intérêt de porter un casque à vélo, sans pour autant rendre le port du casque obligatoire.

Veuillez trouver ci-joint copie du courrier de Mme Cécile Petit.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

at
at


Dominique PERBEN



PREMIER MINISTRE

*La Déléguée Interministérielle
à la Sécurité Routière*

La Défense, le 21 AVR. 2008

Réf. DSCR/CAB/08/0004

Monsieur le Ministre, *Cher ami,*

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question du port du casque à vélo et je vous en remercie.

Le Gouvernement attache un grand prix au développement de l'usage de la bicyclette en France. Les initiatives de nombreuses municipalités et les débats organisés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement confirment le vif intérêt de nos concitoyens pour ce mode de transport. Le vélo apparaît désormais, sans conteste, comme l'un des pivots d'une politique de mobilité durable.

Toutefois, les cyclistes font partie des usagers de la route les plus vulnérables, et le développement du vélo en ville appelle de nouveaux efforts pour renforcer leur sécurité. L'une des pistes de réflexion est le recours aux équipements individuels de sécurité.

Le Comité interministériel à la sécurité routière a examiné cette question au cours de sa réunion du 13 février 2008. Il a décidé de renforcer la communication sur l'intérêt de porter un casque à vélo, en particulier pour les enfants, que leur morphologie expose à un risque accru de traumatisme crânien. En revanche, le Comité n'a pas jugé opportun de rendre le port du casque obligatoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Avec toute ma fidèle amitié

Cécile PETIT

Monsieur Dominique PERBEN
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP